

ECONOCOM GROUP SE*Société européenne faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne*

Siège social: Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ECONOCOM GROUP SE
DU 17 MAI 2016****Vote par correspondance**

Conformément à l'article 34 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter par correspondance avant les Assemblées Générales des Actionnaires. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote.

Les formulaires peuvent parvenir à la Société par courrier recommandé (Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, Belgique), ou par e-mail à l'adresse suivante : generalsecretariat@econocom.com. Ils doivent parvenir à la Société au plus tard le **11 mai 2016**. L'original doit être parvenu à la Société au plus tard lors des assemblées générales.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement et d'admission décrites dans la convocation, en ce compris les formalités de notification d'intention de participation.

Veillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le(a) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la date d'enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de _____ actions en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société européenne ECONOCOM GROUP, ayant son siège social Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0422.646.816,

Déclare voter par correspondance avec¹ _____ de ses actions tel que précisé ci-après aux assemblées générales des actionnaires de la Société qui se tiendront le **17 mai 2016 à 11h**, Chaussée de Louvain 510/B80, à 1930 Zaventem, Belgique ou à toutes autres assemblées ultérieures ayant le même ordre du jour.

A. Ordre du jour et propositions de décisions des assemblées générales des actionnaires

I. Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale ordinaire

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2015 et du rapport du commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2015

2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2015

Proposition de résolution :

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2015.

3. Approbation de l'affectation du résultat

Proposition de résolution :

Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 de 4.634.067,61 euros et du bénéfice de 76.057.657,83 euros reporté de l'exercice précédent :

- *aux réserves autres que la réserve légale pour 34.389.681,41 euros, et*
- *au résultat reporté pour 46.302.044,03 euros.*

4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

Proposition de résolution :

Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

Proposition de résolution :

Proposition d'octroyer la décharge au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

6. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Proposition de résolution :

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Louis Bouchard en qualité d'administrateur d'Econocom Group SE pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

7. Nomination de deux nouveaux administrateurs en qualité d'administrateurs indépendants

Proposition de résolution :

Proposition de nommer Mesdames Marie-Christine Levet et Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administratrices d'Econocom Group SE pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020, et constatation de leur qualité d'administratrice indépendante au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire sur proposition du Comité d'Audit et fixation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat

Proposition de résolution :

Sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le Conseil d'Administration, proposition de renouveler le mandat du Commissaire, PricewaterhouseCoopers, Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe (Belgique), représenté par Monsieur Damien Walgrave, pour une durée de trois ans prenant fin de plein droit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019. La rémunération du Commissaire est fixée à 191.000 EUR par an.

9. Approbation du rapport de rémunération

Proposition de résolution :

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

10. Pouvoirs

Proposition de résolution :

Proposition de déléguer les pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent.

II. Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire

1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,175 euro par action

Proposition de résolution :

Proposition de rembourser la prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,175 euro par action existant à la date de détachement du coupon, en ce compris les actions détenues en propre par la Société, par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission ». Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision au Moniteur Belge. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, cette période de deux mois sera susceptible d'être prolongée. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon.

2. Approbation d'un plan d'actions gratuites

Proposition de résolution :

Proposition d'autoriser le conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite de maximum 1.125.000 actions existantes de la Société, soit 1,0% du nombre total d'actions Econocom Group émises, au profit de bénéficiaires que le conseil déterminera parmi les membres du personnel salarié du groupe Econocom. Dérogation à l'ensemble des conditions prévues à l'article 520ter du Code des sociétés, pour ce qui concerne les actions gratuites attribuées dans ce cadre. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour fixer les conditions du plan en vertu duquel les actions gratuites pourront être attribuées, moyennant le respect de certaines conditions de vesting (période d'acquisition minimale) fixées par l'assemblée. Autorisation prenant fin le 31 décembre 2018. La proposition de décision détaillée peut être consultée sur le site internet de la Société, ensemble avec les autres documents afférents à l'assemblée générale faisant l'objet de la convocation.

3. Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés

Proposition de résolution :

Après lecture du rapport établi par le conseil d'administration en application des articles 604 et 607 du Code des sociétés, proposition de renouveler l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est valable pour une durée de trois ans à compter de la décision de la présente assemblée générale extraordinaire.

4. Pouvoirs

Proposition de résolution :

Proposition de déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et délégation de pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les formalités auprès du guichet d'entreprise, de la Banque-Carrefour des entreprises, du greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et, le cas échéant, des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

B. Instructions de vote

I. Assemblée générale ordinaire

	OUI	NON	ABSTENTION
2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2015.			
3. Affectation du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 de 4.634.067,61 euros et du bénéfice de 76.057.657,83 euros reporté de l'exercice précédent : - aux réserves autres que la réserve légale pour 34.389.681,41 euros, - au résultat reporté pour 46.302.044,03 euros.			

4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.			
5. Décharge au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.			
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Louis Bouchard en qualité d'administrateur d'Econocom Group pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.			
7. Nomination de deux nouveaux administrateurs en qualité d'administrateurs indépendants			
7.1 Nomination de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administratrice d'Econocom Group pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 et constatation de sa qualité d'administratrice indépendante au sens de l'article 526ter du code des sociétés.			
7.2 Nomination de Madame Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administratrice d'Econocom Group pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020 et constatation de sa qualité d'administratrice indépendante au sens de l'article 526ter du code des sociétés.			
8. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Damien Walgrave, en qualité de commissaire pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.			
9. Approbation du rapport de rémunération.			
10. Délégation de pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent.			

II. Assemblée générale extraordinaire

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,175 euro par action existant à la date de détachement du coupon, en ce compris les actions détenues en propre par la Société,			

<p>par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission ». Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision au Moniteur Belge. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, cette période de deux mois sera susceptible d'être prolongée. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon.</p>			
<p>2. Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite de maximum 1.125.000 actions existantes de la Société, soit 1,0% du nombre total d'actions Econocom Group émises, au profit de bénéficiaires que le conseil déterminera parmi les membres du personnel salarié du groupe Econocom. Dérogation à l'ensemble des conditions prévues à l'article 520ter du Code des sociétés, pour ce qui concerne les actions gratuites attribuées dans ce cadre. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour fixer les conditions du plan en vertu duquel les actions gratuites pourront être attribuées, moyennant le respect de certaines conditions de vesting (période d'acquisition minimale) fixées par l'assemblée. Autorisation prenant fin le 31 décembre 2018.</p>			
<p>3. Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés.</p>			
<p>4. Délégation de pouvoirs.</p>			

*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter aux assemblées générales en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **6 mai 2016** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet

inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à _____, le _____ 2016.

(signature)

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.